



Institut
de formation
en travail
social

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

Préambule UNAFORIS	P.3
I. Propos introductif général	P.4
I.1 Introduction	P.4
I.2 Contexte d'intervention des AES	P.4
I.3 Les secteurs d'interventions des AES définis par les textes	P.5
I.4 Les compétences attendues	P.6
I.5 L'évolution des contenus de formation	P.6
I.6 L'ouverture de la formation d'AES à l'ensemble des dispositifs de formation	P.7
II. Principes fondamentaux de la formation d'AES en lien avec le projet de l'IFTS	P.7
II.1 L'alternance intégrative	P.7
II.2 L'éc(h)o formation	P.8
II.3 Une formation inscrite dans le processus de professionnalisation, la construction de l'identité professionnelle	P.8
III. Principes pédagogiques spécifiques à la formation d'AES	P.8
III.1 Une pédagogie adaptée	P.8
III.2 Une formation co-construite avec les sites qualifiants dans les trois spécialités	P.10
III.3 Développer le pouvoir d'agir	P.10
IV. Contenus de formation et moyens pédagogiques	P.12 à 28

PREAMBULE UNAFORIS

Les organismes de formation, membres de la plateforme Unaforis Auvergne Rhône-Alpes et les membres associés (Croix-Rouge), ont décidé, dans le cadre de leurs projets pédagogiques respectifs, d'harmoniser différents points relatifs à la mise en œuvre de la formation préparatoire au Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social. Ils ont travaillé collectivement au sein du réseau Unaforis Rhône-Alpes afin d'élaborer les propositions suivantes :

- ✓ Epreuves d'admissibilité organisée de manière concertée, et chaque fois que cela est possible, avec des épreuves identiques sur des dates communes et des corrections collectives.**
- ✓ Reconnaissance réciproques des admissibilités au sein du réseau et des admissions.**
- ✓ Découpage harmonisé des domaines de formation en modules thématiques (volume de ces modules compris dans des fourchettes identiques pour chaque organisme).**
- ✓ Harmonisation des modalités et critères de certifications de manière à ce que l'ensemble des candidats suivant sa formation au sein du réseau Unaforis soit traité de la même manière.**
- ✓ Les centres Unaforis et associés seront particulièrement vigilants à introduire dans leurs contenus des références aux recommandations de l'ANESM, ainsi qu'aux préconisations issues du groupe de travail interministériel relatif à l'autisme.**

La volonté des organismes membres de la plateforme Unaforis et membres associés est à la fois d'harmoniser les points essentiels d'une formation délivrant un diplôme d'Etat (notamment les certifications) et de prendre en compte et/ou favoriser les passerelles d'un centre à un autre.

Les éléments ci-dessus présentés dans le cadre de nos déclarations préalables complémentaires ont été travaillés collectivement au sein du réseau Unaforis Auvergne Rhône-Alpes. Les membres de la plateforme Unaforis et membres associés continueront à travailler collectivement afin d'affiner les outils pédagogiques en fonction des directives données par les différentes circulaires ou groupes de travail mis en place par la DRDJSCS.

I. Propos introductif général

I.1 Introduction

Le diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social, créé le 29 janvier 2016¹, marque d'une nouvelle étape dans la réorganisation des diplômes dans le champ médico-social. Le décret n°2016-74 abroge le DEAVS et le DEAMP. L'architecture globale de ce nouveau diplôme innove en structurant la formation à partir d'un « socle commun », suivie d'une spécialité choisie parmi trois :

Accompagnement de la vie à domicile,

Accompagnement de la vie en structure collective,

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Cette nouvelle évolution dans la formation des travailleurs sociaux de niveau 5, s'inscrit naturellement dans la lignée des textes précédents.

Depuis la création du certificat d'aptitudes aux fonctions d'aide médico-psychologique le 4 septembre 1972, et du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile en 1988, toutes les réformes ont progressivement augmentées la durée de ces formations. Par exemple, à sa création, le CAFAMP, représentait 280 h de cours théoriques alors qu'en 2006 le DEAMP impliquait 495 h de cours théoriques. Soit une augmentation de 76% du temps de formation. A cette augmentation du volume horaire des formations, s'est ajoutée une inflation des exigences de certification (6 certifications pour le DEAMP au lieu de 2 pour le CAFAMP). Incontestablement, le niveau de formation de ces travailleurs sociaux de proximité a considérablement évolué en 40 ans.

Cette montée en compétence de ces travailleurs sociaux (niveau 5) les a rendus de plus en plus incontournables dans un secteur d'activité en plein développement notamment pour des raisons démographique.

I.2 Contexte d'intervention des AES

Missions

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

¹ Décret n°2016-74 parut au journal officiel le 29 janvier 2016
Volet pédagogique AES – 25 avril 2016

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Fonctions :

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

I. 3 Les secteurs d'intervention des AES définis par les textes

Les futurs AES auront la possibilité de choisir une spécialité en début de formation. En fonction de celle-ci différents secteurs d'intervention s'ouvriront à eux :

Accompagnement de la vie à domicile

Domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement

médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

Accompagnement de la vie en structure collective

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées), (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :

Structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

I.4 Les compétences attendues

Les textes présentent très clairement les différentes compétences attendus pour l'obtention du DEAES. Ce nouveau diplôme sera composé de 4 domaines de formation :

1. Domaine de compétence « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » (DC1).
2. Domaine de compétence « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » (DC2).
3. Domaine de compétence « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » (DC3).
4. Domaine de compétence « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » (DC4).

I.5 L'évolution des contenus de formation

La formation d'AES, comparé au DEAMP réduit donc le nombre de domaines de compétences de 6 à 4. Les contenus de formations évoluent en prenant en compte les évolutions législatives, notamment la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. De plus, les contenus de formation intègrent les recommandations de l'ANESM (concernant les aidants par exemple) ainsi que les préconisations issues du groupe de travail interministériel relatif à l'autisme.

I.6 L'ouverture des dispositifs de formation d'AES à l'ensemble des dispositifs de formation

Nous proposons la formation en voie directe ou en cours d'emploi sur une **période 12 mois**, comme les textes l'autorisent. VD et CE auront des regroupements communs, comme nous l'avons déjà pratiqué dans le cadre de la formation des AMP.

La formation se déroulera sur 16 regroupements à l'IFTS, articulant parcours commun et spécialités. L'IFTS organise les stages de la manière suivante, en fonction du statut des personnes en formation :

- Soit deux stages de 420h (dont le second sera en lien avec la spécialité choisie)
- Soit trois stages de 280h (dont deux dans la spécialité choisie)

II. Principes pédagogiques fondamentaux de la formation d'AES en lien avec le projet de l'IFTS

II.1 L'alternance intégrative

Le principe de l'alternance intégrative s'applique donc à la formation d'AES. Ce principe est défini comme suit dans le projet de l'IFTS : *C'est « une articulation et une mise en cohérence des différentes périodes, une concertation de l'ensemble des acteurs, une concertation de l'ensemble des acteurs, un processus centré sur l'individu « apprenant » qui va effectuer des apprentissages, construire son projet à partir d'un travail réflexif sur son vécu et la transformation de ses expériences en connaissances. Elle implique une dynamique de partenariat et de coopération entre trois acteurs et donc trois logiques dont il faut penser la coordination, la régulation, la coopération, la régulation, la coopération.*

La personne en formation est tout en même temps l'auteur et l'acteur de sa formation et de sa professionnalisation. L'alternance lui permet de mettre en interaction, de conjuguer et d'articuler théorie et pratique sur deux lieux de formation : le centre de formation et le site qualifiant, terrain de stage. L'alternance entre les temps de stage où s'expérimente une pratique professionnelle et les temps de formation plus théoriques est profondément entrelacée dans le processus de formation. »

Ce principe général souligne l'importance que nous donnons à la qualité du lien partenarial que nous entretenons avec l'ensemble des acteurs du champ médico-social en Isère depuis 47 ans.

II.2 L'éc(h)o formation

L'éc(h)o formation est un principe structurant les modalités d'accompagnement de l'alternance, des parcours de formation et du développement des compétences de l'ensemble de ses acteurs-auteurs. C'est le processus qui permet la professionnalisation. L'entrée par les compétences implique la mise en relation et la co-construction du projet formatif de l'ensemble des acteurs. L'éc(h)o formation est le processus d'apprentissage résultant de l'alternance intégrative et la façon dont chacun construit son socle de compétences (au contact des autres ou au contact de soi).

II.3 Une formation inscrite dans le processus de professionnalisation, la construction de l'identité professionnelle

Le processus de professionnalisation peut prendre divers sens². Dans le travail d'accompagnement des publics en difficulté, la dimension relationnelle est omniprésente mais constitue une importante zone d'ombre. Le processus de professionnalisation vise à apporter des réponses formatives, dans une dimension centrée sur l'accompagnement et la réflexivité des acteurs. Ce processus est particulièrement important dans la formation des AES, puisqu'il doit s'effectuer sur une année de formation. C'est probablement l'enjeu principal de cette formation.

III. Principes pédagogiques spécifiques à la formation d'AES

III.1 Une pédagogie adaptée

Depuis quelques années, L'IFTS accueille des stagiaires avec une amplitude d'âge très variable (de 18 à 62 ans) et certains apprenants rencontrent des difficultés de nature très diverse (chômage de longue durée, RSA, situation de handicap, précarité, isolement social et familial...). Leur niveau scolaire est très variable, puisque chaque année, nous accueillons des élèves sans aucun diplôme et d'autres titulaires d'un master.

Cette hétérogénéité des publics s'est accrue ces dernières années sur les formations de niveau 5. L'IFTS a dû prendre en compte cette spécificité du public des élèves AMP dans son organisation pédagogique de manière à les accompagner au mieux vers le DE.

²

« Étude des processus de professionnalisation dans les métiers adressés à autrui », Philippe Maubant et Thierry Piot, 2011, Eres
Volet pédagogique AES – 25 avril 2016

L'approche pédagogique vise donc à favoriser la réussite des élèves quel que soit leur niveau scolaire. Les modalités pédagogiques seront donc adaptées pour permettre au plus grand nombre d'intégrer des compétences attendues pour l'obtention du DEAES.

La formation d'AES est construite afin de permettre à chaque élève de s'approprier les contenus de formation³. Les méthodes pédagogiques développées ont pour objectif de valoriser le potentiel des stagiaires et à favoriser leur immersion dans un secteur d'activité. L'obtention du DE, sésame pour retrouver une activité professionnelle reste notre objectif principal.

Les élèves bénéficieront d'un accompagnement individualisé tout au long de la formation. Dans le cadre d'entretiens individuels réguliers, ils pourront évoquer leurs difficultés en stage ou dans l'assimilation des contenus de formation.

Les groupes d'analyse des pratiques et les groupes d'Acquisition des Outils Méthodologiques permettent aux élèves d'évoquer les situations de stage et de faire des liens avec les cours théoriques. Ces temps privilégiés contribuent à former les apprenants au travail d'équipe, à la confrontation de point de vue, à la prise de parole en groupe. A l'intérieur de ces petits groupes plusieurs modalités pédagogiques peuvent être utilisées en fonction des situations évoquées : jeux de rôles, mise en situation, exposé. Ces différentes modalités concourent à stimuler chacun des participants du groupe, quel que soit son rapport au système scolaire précédent. Les difficultés de chacun sont alors évoquées dans un cadre sécurisant (règle de confidentialité, de respect de la parole des participants).

Les cours en auditorium (à 60 élèves) ou en demi-groupe (à 30 élèves) permettent d'appréhender les notions théoriques indispensables à la réussite au diplôme d'état d'Accompagnant Educatif et Social. Nous disposons de différents supports pour permettre une meilleure appropriation des concepts par les apprenants : vidéos, musique, supports écrits (articles, livres, bande dessinée...) en lien avec le Centre de ressources documentaires et l'espace collaboratif. De plus, les élèves sont régulièrement sollicités pour participer, débattre et faire des liens avec leur expérience de stage. A la fin de chaque cours les formateurs remettent aux apprenants un document synthétisant les points essentiels de leurs cours.

L'IFTS a développé une approche pédagogique basée sur l'expérimentation : c'est pourquoi il y a un jour de formation gestes et postures, un programme de formation premiers secours réalisés par le centre d'enseignement des soins d'urgence du CHU et la mise en place d'ateliers pratiques visant l'expérimentation des stagiaires : atelier cuisine dans lequel les apprenants font une cuisine adaptée aux besoins des publics qu'ils vont accompagner, un atelier activités physiques adaptées dans lesquels les stagiaires sont mis en situation de dépendance, un atelier musicothérapie, un atelier arts créatifs avec une réflexion pour l'adapter aux publics les plus dépendants. Un atelier attentions corporelles est aussi mis en place afin de travailler l'appréhension de ce qu'est la dépendance et donc de prévenir des situations de maltraitance éventuelles. Cela permet de développer des postures de prise en compte de l'autre.

³ Voir le document « La professionnalisation par l'alternance »
Volet pédagogique AES – 25 avril 2016

Pour favoriser la réussite des élèves lors des épreuves de certification, L'IFTS a mis en place différents temps dans la formation qui préparent peu à peu les élèves aux certifications. La prise de parole est valorisée dans toutes les interventions. Des soutenances blanches sont également organisées avant chaque certification.

III.2 Une formation co-construite avec les sites qualifiants et en lien avec l'actualité sociale dans les trois spécialités

Dans le cadre de la réactualisation des contenus de formation, nous nous engageons à effectuer un travail de veille de manière à réajuster les contenus de formation aux diverses évolutions du champ médico-social. Une veille toute particulière sera réalisée vis-à-vis des recommandations de l'ANESM, ainsi que du groupe de travail interministériel relatif à l'autisme.

Nous veillerons également à l'adéquation entre les attentes des employeurs sur le plan local et les contenus de formation. Dans le cadre de l'écriture du projet pédagogique des AES, nous avons travaillé avec divers chefs d'établissements de l'agglomération Grenobloise, afin de mesurer leurs attentes vis-à-vis de la formation d'AES. Ce travail nous a permis de mieux situer quel rôle auront les AES dans l'accompagnement des usagers dans les structures locales. Nous poursuivrons ce travail de prise en compte des besoins des employeurs en respectant le cadre du DEAES notamment lors des réunions de conseil pédagogique de la filière.

Le conseil pédagogique, dont l'une des fonctions est de veiller à la réactualisation des contenus de formation, sera composé par des professionnels reconnus en Isère dans les trois spécialités. Par exemple, deux coordinateurs AESH et AVsco de l'éducation Nationale en Isère ont accepté d'être membre pour trois ans du conseil pédagogique. Leur expertise nous permettra de proposer une spécialité inclusion adaptée aux écoles.

L'ODPHI et l'UNA⁴ siégeant déjà au conseil d'administration de l'IFTS, nos relations avec le champ du domicile sont déjà bien établies. L'arrivée de l'ADMR au conseil pédagogique des AES sera probablement un plus dans nos liens avec les employeurs.

Dans le cadre de la spécialité structure l'IFTS entretient déjà des liens étroits avec l'ensemble des acteurs en Isère, et ce depuis plusieurs décennies.

III.3 Développer le pouvoir d'agir

Le développement du pouvoir d'agir dans le travail social fait actuellement débat. Le terme lui-même est complexe à définir, ainsi que ses liens avec l'« empowerment ». Cependant, dans le cadre de la formation d'AES, il nous semble que ce concept peut être intéressant pour différentes raisons.

⁴ Union Départementale de l'Isère de l'Aide, des soins et des services aux domiciles
Volet pédagogique AES – 25 avril 2016

Si l'on considère le développement du pouvoir d'agir comme « *un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient*⁵ », il est aisé de faire des liens avec la situation des AES dans leur environnement de travail. Il nous semble intéressant de former les élèves à repérer quel est leur place dans les différents lieux de pratiques et d'identifier qu'elles peuvent être leurs marges de manœuvres. Il nous semble pertinent de former les futurs acteurs des institutions médico-sociales, à la participation dans les différents dispositifs dont ils feront partis.

De plus, la littérature traduit parfois le terme de « pouvoir d'agir » par « autonomisation ». Le positionnement des AES, comme des acteurs autonomes dans leur environnement de travail, nous semble une vraie plus-value pour les établissements employeurs.

Plusieurs modalités pédagogiques vont permettre nous développer ce pouvoir d'agir chez les AES :

- Créer pour les élèves des espaces de participation dans la formation (régulation, rencontre DP/ responsable de filière, Agora...).
- Accompagner les élèves pour repérer les espaces de participation possible dans les structures (CVS, DP, réunions...).
- Sensibiliser les élèves à la participation citoyenne (Présentation du rôle des collectivités territoriales dans la solidarité...).

⁵ Yann Le Bossé, chercheur à l'Université Laval de Québec
Volet pédagogique AES – 25 avril 2016

IV. Contenus de formation et moyens pédagogiques

DF1 : SOCLE COMMUN	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale		126 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel.</p> <p>Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention.</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne.</p>	<p>Prendre connaissance du projet d'établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel.</p> <p>Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne.</p> <p>Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien.</p> <p>Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé.</p> <p>Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne.</p> <p>Appliquer la réglementation en vigueur du champ de l'action sociale et médico-sociale.</p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe et de réseaux Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires.</p> <p>Entretenir et actualiser ses compétences professionnelles</p>	<p>Les bases des politiques publiques et des lois régissant le secteur social et médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Etat : les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Agences Régionales de Santé ▪ Les DRJSCS ✓ Les collectivités territoriales ✓ Les associations /opérateurs du secteur ✓ Les personnes accompagnées et leur participation ✓ Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico- sociale ✓ Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. ✓ LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. ✓ LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. ✓ LOI n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. ✓ Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, et médico-social et éducatif: publics, réglementation applicable, principales missions et financements. <p>Ethique et déontologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notions et repères d'éthique et de déontologie. ✓ Secret professionnel et discrétion professionnelle. ✓ Notions juridiques sur le respect de la vie privée. ✓ Notions de responsabilité. ✓ Responsabilité civile et pénale. ✓ Chartes. ✓ Maltraitance. ✓ Bientraitance. ✓ Discrimination directe ou indirecte. 	<p style="text-align: center;">Environ 50h</p>
		<p>Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociales et</p>	<p style="text-align: center;">Environ 70h</p>

		<p>culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles. ✓ Les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout long de la vie. ✓ La dimension psycho- sociale du développement de la personne. <p>Pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, physiques et sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le normal, le pathologique, les troubles (DSM V) ✓ Les déficiences et leurs étiologies motrices, intellectuelles, sensorielles, polyhandicap... ✓ Les maladies mentales. ✓ Les pathologies liées au vieillissement. ✓ Les maladies neurologiques. 	
		Professionalisation et construction de l'identité professionnelle.	Environ 6h

DF1	Spécialité : accompagnement de la vie à domicile		14 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Identifier la spécificité du cadre légal, les principaux dispositifs, les réseaux et les acteurs du contexte de l'intervention à domicile.</p> <p>Identifier le besoin de compensation spécifique lié aux situations rencontrées dans le champ de la vie à domicile.</p>	<p>Organiser et ajuster son intervention au domicile de la personne, en concertation avec elle, son environnement, en fonction du projet personnalisé et des évolutions constatées au quotidien.</p> <p>Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent au domicile de la personne.</p>	<p>L'organisation du secteur du domicile : action sociale, médico-sociale et sanitaire.</p> <p>Le contexte d'intervention du secteur de l'aide à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Services prestataires, mandataires, l'emploi direct ✓ Les différents dispositifs d'aide et de prise en charge <p>La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les différents dispositifs d'évaluation de la qualité <p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>	14 h

DF1	Spécialité accompagnement à la vie en structure collective		14h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs liés au contexte d'intervention dans une structure.</p> <p>Situer le besoin de compensation spécifique pouvant exister dans les situations concernées dans le champ d'une structure collective.</p>	<p>Contribuer aux évolutions du projet de l'établissement.</p> <p>Organiser et ajuster son intervention, auprès de la personne aidée en fonction du projet personnalisé et en articulation avec le fonctionnement de l'établissement</p> <p>Participer à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation</p> <p>Accueillir, informer, orienter les familles et les visiteurs conformément au projet d'établissement.</p>	<p>L'organisation du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les établissements sociaux et médico-sociaux et leur fonctionnement : statut, fonctionnement, financement, publics accueillis, missions. ✓ Le projet d'établissement. <p>La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les outils d'évaluation de la qualité ✓ La démarche d'évaluation/ certification interne – externe <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>	14 h

DF1	Spécialité : accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire		14h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs et réseaux liés au contexte d'intervention dans le champ d'activités éducatives, scolaires, périscolaires, de loisirs, de formation ou de vie sociale.</p> <p>Accompagner la personne sans faire obstacle à sa relation avec sa famille, son référent professionnel et ses pairs.</p> <p>Identifier le besoin de compensation pouvant exister dans des situations de handicap par rapport aux exigences du cadre de vie.</p> <p>Situer l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans son développement, ses apprentissages, ses progrès vers l'autonomie.</p>	<p>Participer, dans le respect du projet d'établissement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.</p> <p>Organiser son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé de scolarisation.</p> <p>Inscrire son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les autres professionnels</p> <p>Contribuer à la liaison avec les autres professionnels intervenant auprès du jeune, les informer, se concerter.</p> <p>Communiquer avec la famille et les professionnels concernés sur le quotidien du jeune.</p>	<p>L'organisation du système éducatif.</p> <p>Repères scolaires, périscolaires et loisirs.</p> <p>La réglementation spécifique applicable aux élèves en situation de handicap, en accueil collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan personnalisé de scolarisation (PPS) ✓ Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) ✓ L'orientation ✓ L'accompagnement ✓ Les personnes ressources ✓ La coopération et les unités d'enseignement <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>	14h

DF2 : SOCLE COMMUN	Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité		98 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé.</p> <p>Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et développant ses potentialités.</p> <p>Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité.</p> <p>Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.</p> <p>Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien.</p> <p>Accompagner la personne dans ses activités d'apprentissage pour maintenir ou développer ses capacités.</p> <p>Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité.</p>	<p>Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne.</p> <p>Mettre en œuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun.</p> <p>Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités éducatives, contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte.</p> <p>Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale.</p> <p>Respecter le rythme biologique de la personne.</p> <p>Aider à la mobilisation, au déplacement de la personne en garantissant sa sécurité et son confort.</p> <p>Aider, dans le respect de la réglementation, aux soins d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap.</p> <p>Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi.</p> <p>Aider lorsque ces actes sont assimilés à des actes de la vie courante : alimentation, prise de médicaments, hydratation, respiration et fonctions d'élimination.</p> <p>Observer, identifier et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé, de détresse et de douleur, tout état inhabituel de la personne.</p> <p>Accompagner l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés.</p> <p>Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne.</p> <p>Aider à l'habillage et au déshabillage.</p> <p>Prévenir les risques liés à l'environnement de la personne.</p> <p>Sensibiliser la personne à l'éco-responsabilité.</p>	<p>Approche relationnelle</p> <p>Approche corporelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le toucher relationnel. ✓ Le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre <p>Les techniques et outils de communication verbale et non verbale</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notions sur la communication et le langage non verbal. ✓ Notions sur quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative. ✓ Connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias. <p>Notions de base d'apprentissage en fonction du public accompagné</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les apprentissages, les techniques pédagogiques, les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation <p>Techniques éducatives favorisant la participation de la personne et l'expression de son choix</p> <p>Observation, écoute et relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Méthode et outils. ✓ Les besoins fondamentaux de la personne. ✓ Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement. <p>Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention</p> <p>Notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne. 	50 h
		<p>Approche juridique :</p> <p>Notion de santé</p> <p>Définition de l'OMS et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs.</p> <p>Généralités sur les lois relatives à la santé et aux droits des malades : loi du 4 mars 2002, du 22 avril 2005, du 21 juillet 2009, du 18 février 2015.</p>	10 h

		<p>Approche technique :</p> <p>Les principaux paramètres de surveillance de la santé, l'aide à la prise de médicaments :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La souffrance et la douleur dans toutes leurs dimensions. ✓ Notion de prévention et d'éducation à la santé. ✓ Ergonomie, aide à la mobilité et transferts : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les principes d'ergonomie, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort. ▪ L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques. <p>PRAP 2S</p> <p>La personne et son rapport à la nourriture :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plaisir et convivialité. ✓ Alimentation et culture. ✓ Hygiène alimentaire. <p>Les rythmes du sommeil.</p> <p>Les fonctions d'élimination.</p> <p>La personne et son rapport au corps :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'hygiène corporelle. ✓ Les techniques d'hygiène et de soin de la personne. <p>Situations d'urgence et de danger pour la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévention et Secours Civiques de niveau 1. ✓ Evaluation des risques, facteurs de risques. <p>SST</p> <p>Les règles d'éco-responsabilité.</p>	<p>30 h</p>
		<p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>8 h</p>

DF2	Spécialité accompagnement de la vie à domicile		63 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur.</p> <p>Evaluer ce qui relève d'une intervention d'urgence, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée.</p> <p>Utiliser les outils spécifiques à l'accompagnement à domicile pour aider la personne dans les actes essentiels du quotidien dans une logique d'accompagnement voire de suppléance.</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés.</p> <p>Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : la toilette et l'alimentation et les fonctions d'élimination.</p> <p>Réaliser son intervention en utilisant les moyens d'accompagnement des actes ordinaires de la vie quotidienne dans les conditions optimales de sécurité.</p> <p>Participer à des actions de prévention des accidents domestiques.</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté.</p> <p>S'appuyer sur les activités inscrites dans le quotidien de la personne pour favoriser la relation dans l'accompagnement.</p> <p>Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur.</p> <p>Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun.</p>	<p>Ecouter, sécuriser la personne dans son projet de vie à domicile</p> <p>Dialoguer et négocier avec la personne, les modalités de mise en œuvre de l'intervention à domicile.</p> <p>Signaler à l'encadrant, et/ou aux professionnels de santé, et/ou aux aidants tout état inhabituel de la personne accompagnée, les signes de détresse et de douleur et tout risque dans son environnement</p> <p>Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante</p> <p>Aider au suivi du budget</p> <p>Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas conformes aux éventuels régimes prescrits</p> <p>Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements</p> <p>Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et matériels du cadre de vie de la personne</p> <p>Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives</p> <p>Aider la personne dans les activités d'écriture et de lecture de la vie ordinaire</p> <p>Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité</p> <p>Prendre part à la décoration, l'esthétique du cadre de vie</p> <p>Préparer, organiser avec la personne ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches de la vie ordinaire.</p>	<p>Prise en compte de l'environnement</p> <p>Alimentation et cuisine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Achats alimentaires. ✓ Principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires. ✓ Techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes. ✓ Utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile. <p>La personne et son rapport aux vêtements et au linge à son domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le vêtement, le linge de maison. ✓ Textiles, entretien, lavage, repassage, petites réparations. <p>La personne et son rapport au cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne. ✓ Notions d'hygiène et de sécurité du logement. ✓ Prévention des accidents domestiques et des chutes. ✓ Entretien : techniques et produits. <p>Suivi du budget quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notions de suivi du budget familial, principales mesures de protection des consommateurs. ✓ Gestion de documents administratifs courants, notion de classement. 	<p>30 h</p>

		<p>Prise en compte de la personne</p> <p>Les moments essentiels de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Repérage des évolutions des besoins fondamentaux. ✓ Repérage, adaptation de l'accompagnement. <p>Le rapport à l'intime.</p> <p>Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre.</p> <p>Le rapport au toucher dans l'accompagnement.</p> <p>Accompagnements adaptés à la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement sur des temps de toilette, de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne. ✓ Approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne. ✓ Accompagnement en soins palliatifs et fin de vie. ✓ Accompagnements aux soins ✓ Paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur. ✓ Protocoles liés aux décès. <p>Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, notion de prise de risque Intervention auprès de la famille.</p>	30 h
		<p>Atelier pédagogique de professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (APPCIP)</p>	3 h

DF2	Spécialité accompagnement à la vie en structure collective		63 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents en conformité avec les protocoles de soins et les procédures d'accompagnement en vigueur.</p> <p>Evaluer ce qui relève d'une intervention d'urgence, immédiate à court terme, ou d'une vigilance dans la durée.</p> <p>Utiliser les outils spécifiques de l'accompagnement en</p>	<p>Ecouter et sécuriser la personne dans son projet de vie.</p> <p>Signaler à l'encadrant et/ou aux professionnels de santé tout état inhabituel de la personne accompagnée et les signes de détresse et de douleur, dans le respect des procédures.</p> <p>Aider la personne à s'approprier son espace privé au sein d'un espace collectif.</p> <p>Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives.</p> <p>Aider la personne dans l'activité d'écriture et de lecture.</p>	<p>Notions d'hygiène et sécurité des locaux, de l'alimentation, du linge.</p> <p>La personne et son rapport au vêtement et au linge :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le vêtement, le linge. ✓ Entretien. <p>La personne et son rapport à l'alimentation.</p> <p>La personne et son rapport au cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Habitudes et repères ✓ Entretien 	15 h

<p>structure de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne, dans une logique d'apprentissage, d'éducation, d'accompagnement, voire de suppléance.</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers.</p> <p>Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : la toilette, l'alimentation et les fonctions d'élimination.</p> <p>Se référer au protocole thérapeutique et aux consignes d'accompagnement préconisées au sein de la structure</p> <p>Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de fin de vie.</p> <p>Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité.</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté.</p> <p>S'appuyer sur les activités et temps clés de la vie quotidienne pour favoriser la relation dans l'accompagnement.</p> <p>Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur.</p> <p>Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun.</p> <p>Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités.</p> <p>Accompagner le développement de l'autonomie de la personne en utilisant des aides techniques et en mettant en œuvre un apprentissage adapté.</p>	<p>Préparer, organiser avec la personne ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches personnelles.</p>	<p>Les moments essentiels de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Repérage de l'évolution des besoins fondamentaux. ✓ Repérage des moments clé et accompagnement. <p>Le rapport à l'intime.</p> <p>Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre.</p> <p>Le rapport au toucher dans l'accompagnement.</p> <p>Accompagnements adaptés à la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les temps clés du quotidien. ✓ Accompagnement sur des temps de toilette, de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne. ✓ Approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne. ✓ Accompagnement en soins palliatifs et fin de vie ✓ Activités et apprentissages. <p>Accompagnement aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Surveillance des paramètres de la santé et des indicateurs de la douleur. ✓ Notions de soins aux défunts. <p>Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, notion de prise de risque.</p>	<p style="text-align: center;">45 h</p>
		<p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p style="text-align: center;">3 h</p>

DF2	Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire		63 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Repérer ses missions et le champ de son intervention : niveau de responsabilité, procédures, modalités éducatives, consignes en vigueur.</p> <p>Utiliser des outils spécifiques d'accompagnement de la personne dans les actes essentiels, dans une logique éducative : faire pour, faire avec la personne ou laisser faire.</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés ou par le recours à des tiers.</p> <p>Organiser la logistique d'un lieu pour créer les conditions de l'accompagnement éducatif les plus favorables.</p> <p>S'appuyer sur les activités pour favoriser la relation dans l'accompagnement éducatif.</p> <p>Appliquer les consignes et les modalités d'aménagement pour la réalisation des cours, des contrôles et des examens.</p> <p>Appliquer les principales méthodes et techniques pédagogiques, les mécanismes liés à l'apprentissage et à la motivation pour intervenir en qualité de facilitateur auprès de l'enfant/adolescent.</p> <p>Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne dans le cadre de la mise en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés.</p> <p>Accompagner la personne pour proposer les méthodes et outils d'accompagnement éducatif adaptés.</p> <p>Accompagner la personne en mobilisant les aides techniques et les apprentissages adaptés, dans une perspective d'autonomie ou d'acquisition d'une autonomie même partielle.</p>	<p>Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé.</p> <p>S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies.</p> <p>Favoriser la mobilité.</p> <p>Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés.</p> <p>Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune vers ses différents lieux de vie considérés ainsi que les transferts.</p> <p>Accompagner le jeune dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles).</p> <p>Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer.</p> <p>Stimuler l'activité sensorielle, motrice et intellectuelle du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences.</p> <p>Utiliser des supports adaptés conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer.</p> <p>Rappeler les consignes et règles d'activités.</p> <p>Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune.</p> <p>Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par l'enseignant.</p> <p>Assister le jeune dans l'activité d'écriture et la prise de note, quel que soit le support utilisé.</p> <p>Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation.</p>	<p>Hygiène et sécurité des lieux considérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Procédures et protocoles. <p>Incidence du handicap sur les apprentissages :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notions de pédagogie et de programmes scolaires. ✓ Notions des méthodes, supports et outils d'apprentissage et de communication. ✓ Notions des aménagements et adaptations pédagogiques applicables. <p>La démarche inclusive :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notion et méthodes de facilitation. 	3 h
	<p>Conséquences de la situation de handicap sur l'environnement scolaire et éducatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Relation du jeune aux autres. ✓ La communication avec le jeune. ✓ Expression du jeune. 	30 h	
	<p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>		3 h
DF3 : SOCLE COMMUN	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés		63 h

Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel.</p> <p>Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne.</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement.</p>	<p>Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne.</p>	<p>Travail en équipe et organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notion de partenariat et de réseau. ✓ Modalités et processus de travail. ✓ Organisation du travail et notions de droit du travail ✓ Réunions : contextes, objectifs. ✓ Fiches de postes, plannings. ✓ Notions de veille et de garantie continuité de l'accompagnement. ✓ Notion de complémentarité dans une équipe pluri-professionnelle. 	<p>14 h</p>
	<p>Echanger avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne.</p>	<p>Transmission et communication professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les différents supports de communication et leur utilisation. ✓ Ecrits professionnels. ✓ Recueil, tri des informations. ✓ Transmissions orales et écrites. ✓ Prise de parole en situation professionnelle. ✓ La prise de parole en situation professionnelle. ✓ Notion de distance professionnelle. 	
	<p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement.</p>		<p>Notions de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet d'établissement. ✓ Contexte et cadre juridique du projet personnalisé. ✓ Notion de projet personnalisé et méthodologie.
	<p>Participer, dans le respect du projet d'établissement et /ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne en lien avec l'entourage et l'équipe.</p>		
	<p>Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet en fonction des évolutions constatées au quotidien.</p>		
<p>Contribuer à l'évolution du projet personnalisé, en coopération avec la personne, son environnement et l'encadrement.</p>	<p>Participation au projet personnalisé :</p> <p>Le repérage des potentiels de la personne au regard de son projet personnalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le rendu compte de l'intervention. <p>La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants.</p>	<p>10 h 30</p>	
<p>Explicitier son action en y donnant du sens Travailler en équipe pluri professionnelle Participer au travail en réseaux.</p>			
<p>Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratiques.</p>	<p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>	<p>21 h</p>	
		<p>3 h 30</p>	

DF3	Spécialité accompagnement de la vie à domicile		28 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Travailler en s'appuyant sur les principaux dispositifs avec les acteurs professionnels et réseaux dans le champ de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents.</p> <p>Expliciter une intervention professionnelle à domicile et utiliser les différents supports de communication adaptés.</p>	<p>Intervenir en coordination avec les autres intervenants au domicile de la personne, les services sanitaires et sociaux et médicosociaux.</p> <p>Organiser et ajuster son intervention en autonomie et en rendre compte à son encadrement.</p> <p>Transmettre les informations à l'équipe et/ou aux partenaires, dans le respect de la sphère privée.</p> <p>Faire part de ses questionnements et d'éventuelles difficultés rencontrées à son responsable, en fonction des modalités définies au sein de la structure.</p> <p>Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation.</p>	<p>L'intervention à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La spécificité et complémentarité de l'intervenant à domicile au sein des équipes pluri- professionnelles et en lien avec l'entourage familial et social. ✓ L'intervention dans un espace privatif et ses enjeux. ✓ Les limites de l'intervention à domicile. 	10 h 30
		<p>Contexte professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notions de droit du travail. ✓ Les différents statuts des salariés ou agent de la fonction publique intervenant à domicile. ✓ Les risques professionnels. 	
		<p>Participation au projet personnalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La planification, l'organisation et l'adaptation de l'intervention en lien avec l'encadrement et /ou le réseau d'intervenants et la personne. <p>Les accompagnements spécifiques : spécificités des publics, des modalités de prises en charge, des moyens. La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement. La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance.</p>	7 h
		<p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>	3 h 30

DF3	Spécialité accompagnement de la vie en structure collective		28 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Travailler avec les principaux dispositifs, acteurs professionnels intervenant sur un territoire et/ou des réseaux d'acteurs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents.</p> <p>Participer à la vie de l'établissement ou du service.</p>	<p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à son encadrement, à l'équipe et/ou aux partenaires dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.</p> <p>Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation.</p> <p>Participer aux différentes réunions d'établissement et de service et faire part de ses observations, questionnements et d'éventuelles difficultés dans la mise en œuvre du projet.</p>	<p>L'intervention en structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'équipe pluri-professionnelle. ✓ Les partenaires : professionnels, familles, bénévoles. ✓ Les instances du travail en équipe, réunions et outils de transmission de l'information. 	10 h 30
		<p>Contexte professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notion de droit du travail. ✓ Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique. ✓ Les risques professionnels. 	
		<p>Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé.</p> <p>Accompagnements spécifiques : spécificités des publics, des modalités de prises en charge, des moyens.</p> <p>La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement.</p> <p>La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance.</p>	7 h
		<p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>	3 h 30

DF3	Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire		28 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Repérer le rôle des acteurs intervenant auprès des publics accompagnés et les modes de communication qui leurs seraient adaptés.</p> <p>Travailler et communiquer en présence d'un professionnel responsable de l'activité à réaliser sans faire écran à sa relation avec la personne et ce professionnel.</p> <p>Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne dans le cadre de la mise en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés.</p>	<p>Ajuster son intervention, en coopération avec le jeune, son environnement et l'enseignant de la classe, en fonction des activités définies dans le projet personnalisé de scolarisation, et des évolutions constatées au quotidien.</p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe éducative et de réseaux.</p> <p>Réaliser des comptes rendus ou points d'étape.</p> <p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à l'enseignant, dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement.</p> <p>Participer aux différentes réunions institutionnelles et plus particulièrement aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS).</p> <p>Participer aux rencontres avec la famille et les équipes pédagogiques.</p>	<p>L'intervention en milieu scolaire et en accueil collectif de mineurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'équipe de suivi en milieu éducatif. ✓ Les partenaires. ✓ Les outils institutionnels. 	10 h 30
		<p>Contexte professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notion de droit du travail. ✓ Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique. <p>Les risques professionnels.</p>	
		<p>Participation au projet personnalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adaptation de l'accompagnant avec l'enseignant ou le professionnel éducatif de référence. ✓ Transmission et communication professionnelles. ✓ Suivi et communication sur les évolutions du jeune. ✓ Accompagnements spécifiques : spécificités des publics, des modalités de prises en compte des moyens. <p>La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement.</p> <p>La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance.</p>	7 h
		<p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>	3 h 30

DF4 : SOCLE COMMUN	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne		70 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne.</p> <p>Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface.</p> <p>Accompagner la personne dans la mise en œuvre des activités collectives en suscitant sa participation.</p> <p>Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement.</p>	<p>Etablir, si besoin, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités.</p> <p>Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux.</p> <p>Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale en groupe.</p> <p>Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité.</p> <p>Accompagner la personne dans tous les événements de la vie.</p> <p>Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités, contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte.</p> <p>Accompagner une personne ou un groupe dans des activités de loisirs, en proposant des actions individuelles ou collectives, en favorisant la participation à ces activités.</p> <p>Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés, pour faciliter une inscription citoyenne dans la vie de la cité.</p> <p>Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives.</p>	<p>Socialisation et inscription dans la vie citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Notions, définitions et représentations. ✓ Les différentes dimensions d'accessibilité. ✓ Les différentes mesures de protection et de sécurité. ✓ Partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches. ✓ Ecoute et sécurisation de la personne. 	17 h 30
		<p>La famille et l'entourage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'évolution sociologique de la famille. ✓ La parentalité. ✓ Les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille. ✓ Relations des professionnels avec les familles et l'entourage : enjeux personnels et partenariat. ✓ Place de l'aidant. 	
		<p>Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits.</p> <p>Activités collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité. ✓ Techniques favorisant l'expression de soi. 	28 h
		<p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>	3 h 30

DF4	Spécialité accompagnement de la vie à domicile.		42 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Prévenir ou contribuer à réduire l'isolement de la personne au regard des conséquences d'une pathologie ou d'un handicap ou d'un mode de vie.</p> <p>Aider la personne à exprimer ses désirs et ses choix en utilisant des activités d'expression.</p> <p>Accompagner et soutenir les relations familiales.</p>	<p>Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités.</p> <p>Accompagner la personne dans les activités de loisirs et de la vie sociale à partir de son contexte de vie.</p>	Techniques d'animation adaptées aux personnes en fonction de leurs habitudes, de leurs envies et de leurs repères culturels.	14 h
		<p>Communication verbale et non verbale.</p> <p>Communication avec les familles et les aidants naturels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les relations avec les membres de la famille et les aidants. ✓ Les situations de crise au sein de la famille. 	14 h
		<p>Prévention de l'isolement des personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les relations avec l'entourage proche et le voisinage. <p>Repérage des activités proposées sur un territoire et de leur accessibilité.</p> <p>Les conséquences de l'isolement des personnes.</p>	10 h 30
		Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle.	3 h 30

DF4	Spécialité accompagnement de la vie en structure collective		42 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Repérer ou prévenir l'isolement de la personne au sein d'un collectif et prendre les dispositions adaptées.</p> <p>Participer à la communication avec la famille en fonction du projet et des missions de l'établissement.</p> <p>Accompagner les relations familiales.</p> <p>Proposer des activités de loisirs, sportives et culturelles contribuant au développement des différentes dimensions de la personne accompagnée tout en tenant compte de ses goûts et ses envies.</p> <p>Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi.</p> <p>Evaluer l'apport et les effets des activités de groupe.</p> <p>Préparer les changements dans le groupe et évaluer leurs conséquences.</p> <p>Aider à la personne à valoriser son image auprès des autres et d'elle-même.</p>	<p>Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités.</p> <p>Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés.</p> <p>Proposer des activités et assurer l'encadrement du groupe : sorties, fêtes, séjours, vacances, ou animation.</p> <p>Accompagner la vie du groupe.</p> <p>Faciliter l'intégration des individus dans le groupe.</p> <p>Participer à des réunions d'expression avec les résidents.</p> <p>Gérer les situations de conflit.</p> <p>Gérer des budgets d'activités.</p>	<p>Techniques éducatives et projet d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités collectives. ✓ Méthodologie du projet d'animation. ✓ Techniques éducatives et d'animation. <p>Notions d'apprentissage et de pédagogie : démarches et outils.</p>	14 h
		<p>Communication verbale et non verbale</p> <p>Communication avec les familles et les aidants.</p>	
		<p>Prévention de l'isolement des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Relations au sein de l'établissement et en dehors de l'établissement. ✓ Repérage des activités proposées et de leur accessibilité. <p>Les conséquences de l'isolement des personnes.</p>	10 h 30
		<p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	

DF4	Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire		42 h
Compétences visées	Référentiel d'activités - socle	Référentiel formation	Proposition découpage horaire
<p>Prévenir le risque d'isolement ou de mise à l'écart et contribuer à l'inclusion de la personne dans son environnement.</p> <p>Savoir échanger avec la famille dans le respect des attributions du professionnel référent en charge de l'activité éducative dans sa relation avec la famille.</p> <p>Proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives, scolaires, périscolaires, de formation ou de vie sociale.</p> <p>Organiser avec l'équipe pluridisciplinaire des journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion et la compréhension des autres.</p> <p>Développer l'expression de soi au travers des activités éducatives proposées.</p>	<p>Impulser et participer aux journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion, la compréhension des autres organisées par l'établissement scolaire.</p> <p>Repérer les situations d'isolement de la personne ou risques d'exclusion en fonction du contexte.</p> <p>Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement.</p> <p>Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement.</p> <p>Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit.</p> <p>Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés.</p> <p>Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés.</p> <p>Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins du jeune.</p>	<p>Activités inclusives.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication et médiation autour du handicap. ✓ Techniques éducatives et projet d'activité. ✓ Activités collectives. ✓ Méthodologie du projet d'animation. ✓ Techniques éducatives et d'animation. <p>Notions d'apprentissage et de pédagogie : démarches et outils.</p>	14 h
		<p>Communication verbale et non verbale.</p> <p>Communication avec les familles et les aidants.</p>	
		<p>Prévention de l'isolement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Relations au sein des différents lieux de vie. ✓ Mise en accessibilité des activités proposées et de leur accessibilité. <p>Les conséquences de l'isolement des personnes.</p>	10 h 30
		<p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle.</p>	3 h 30

